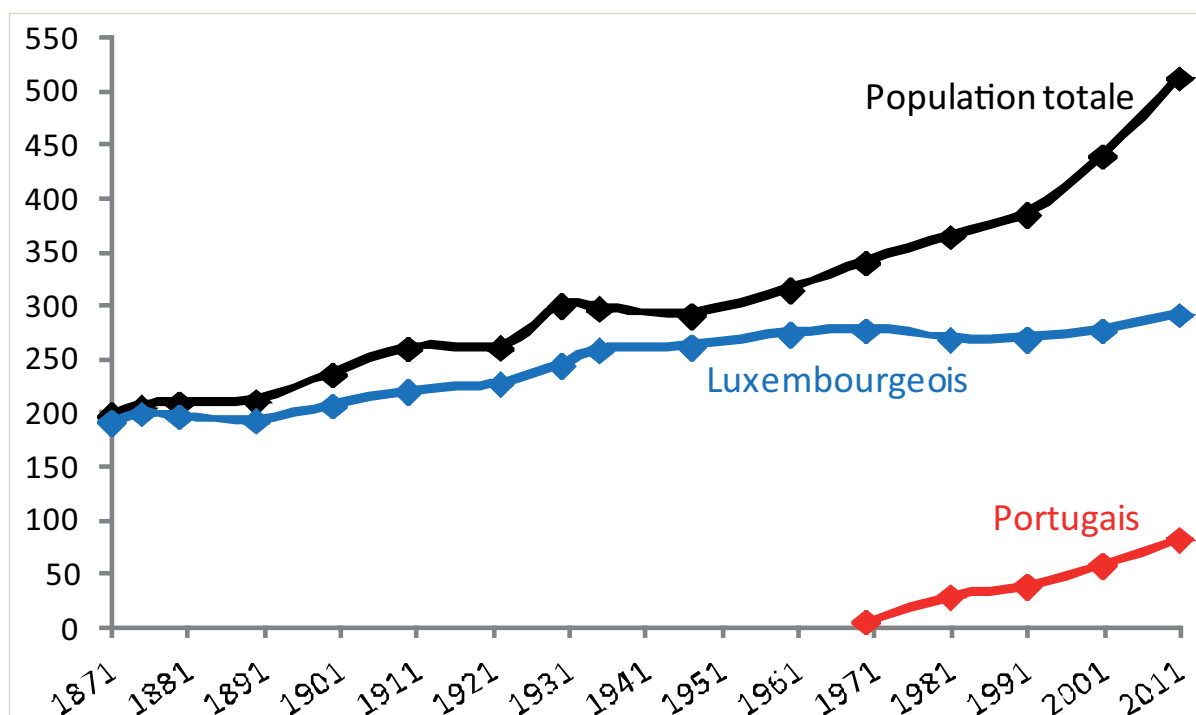


## La réforme de la législation luxembourgeoise en matière de nationalité : une mesure adaptée aux descendants d'immigrés ?

TOURBEAUX Jérôme

Le Luxembourg est le pays de l'Union Européenne où la proportion d'étrangers est la plus forte (Thill-Ditsch, 2010). L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques du Grand-Duché du Luxembourg – le STATEC – estimait, au 1er janvier 2011, à près de 512 000 la population résidante au Luxembourg, dont environ 221 000 étrangers (STATEC, 2011). Au fil des ans, la proportion d'étrangers n'a cessé d'augmenter, passant d'environ 10 % dans les années 1950 à 30 % en 1991, puis 43 % en 2011 (voir figure 1).

Figure 1. Évolution de la population qui réside au Luxembourg, depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle



Source : STATEC. Traitement : Jérôme Tourbeaux.

\* CEPS/INSTEAD.

TOURBEAUX J., 2014. La réforme de la législation luxembourgeoise en matière de nationalité : une mesure adaptée aux descendants d'immigrés ?, 2014, Actes du XVII<sup>e</sup> colloque international de l'AIDELF sur Démographie et politiques sociales, Ouagadougou, novembre 2012, 12 p.  
ISBN : 978-2-9521220-4-7

En 2001, les projections d'un rapport du Bureau International du Travail remis au Ministère de la sécurité Sociale<sup>1</sup> prédisaient que la population qui réside au Luxembourg augmenterait jusqu'à pratiquement 790 000 personnes en 2050. La poursuite des flux migratoires en direction du Luxembourg et la faiblesse de la fécondité des Luxembourgeoises<sup>2</sup> sont les principales hypothèses sur lesquelles sont construites ces projections.

Avec pour souci d'intégrer un nombre croissant de résidents étrangers, Jean-Claude Juncker, Premier ministre du Luxembourg, a proposé l'introduction de la double nationalité dans le droit luxembourgeois. L'objectif est d'éviter de mettre en minorité les autochtones luxembourgeois, mais aussi de ne pas scinder la population en deux parties, celle qui participe pleinement au pouvoir par l'exercice de son droit de vote et celle qui n'y participe pas (Juncker, 2002). En outre, le principe de la double nationalité – introduit en droit luxembourgeois par la loi du 23 octobre 2008 – apparaît comme une solution idéale pour les étrangers qui souhaitent témoigner leur attachement au Luxembourg, tout en voulant conserver, à travers leur nationalité d'origine, un lien avec le pays et la culture de leurs parents.

Parmi ces étrangers, les Portugais sont les plus nombreux puisqu'ils représentent, avec un effectif d'un peu plus de 81 000 habitants (voir figure 1), 37 % de la population étrangère<sup>3</sup>, c'est-à-dire 16 % de la population totale (Berger, 2008). L'immigration portugaise, de nature essentiellement économique et familiale, a débuté à la fin des années 1960 et ne s'est jamais interrompue depuis (voir annexe 1). Cette immigration est originaire de régions rurales du Portugal et issue d'un milieu social modeste. Les autorités luxembourgeoises ont permis la venue de ces travailleurs peu qualifiés, dotés d'un faible niveau d'instruction, pour occuper les emplois situés au bas de l'échelle sociale, principalement dans le secteur de la construction pour les hommes et dans celui du nettoyage pour les femmes.

Les descendants des primo-arrivants, qui représentent aujourd'hui environ un tiers de la population portugaise résidant au Luxembourg, étaient encore récemment relativement peu nombreux à avoir opté pour la nationalité luxembourgeoise<sup>4</sup>. En effet, jusqu'en 2009, malgré une relative facilité pour acquérir la nationalité luxembourgeoise, les jeunes adultes portugais issus de l'immigration sont peu nombreux à la demander. Leur nom à consonance portugaise, leur apparence (teint plus basané, cheveux noirs...), ou encore leur degré de maîtrise de la langue luxembourgeoise sont autant de signes qui les renvoient à leur origine et au sentiment de rester étrangers. Néanmoins, ils estiment faire partie du Luxembourg en tant que citoyens à part entière, sentiment légitimé par leur lieu de naissance ou le fait d'y avoir vécu presque toute leur vie. Leur identité, contrairement à celle de leurs parents qui se sentent Portugais, est le résultat d'une négociation permanente entre deux environnements différents, familial et sociétal, entre le pays de naissance de leurs parents et le Luxembourg (Beirão, 1999). Ceci explique qu'entre le 1<sup>er</sup> janvier 2009, date d'entrée en vigueur de la loi sur la double nationalité, et la fin de l'année 2011,

<sup>1</sup> [www.ilo.org/public/english/protection/socsec/tc/luxemb/lureport.htm](http://www.ilo.org/public/english/protection/socsec/tc/luxemb/lureport.htm)

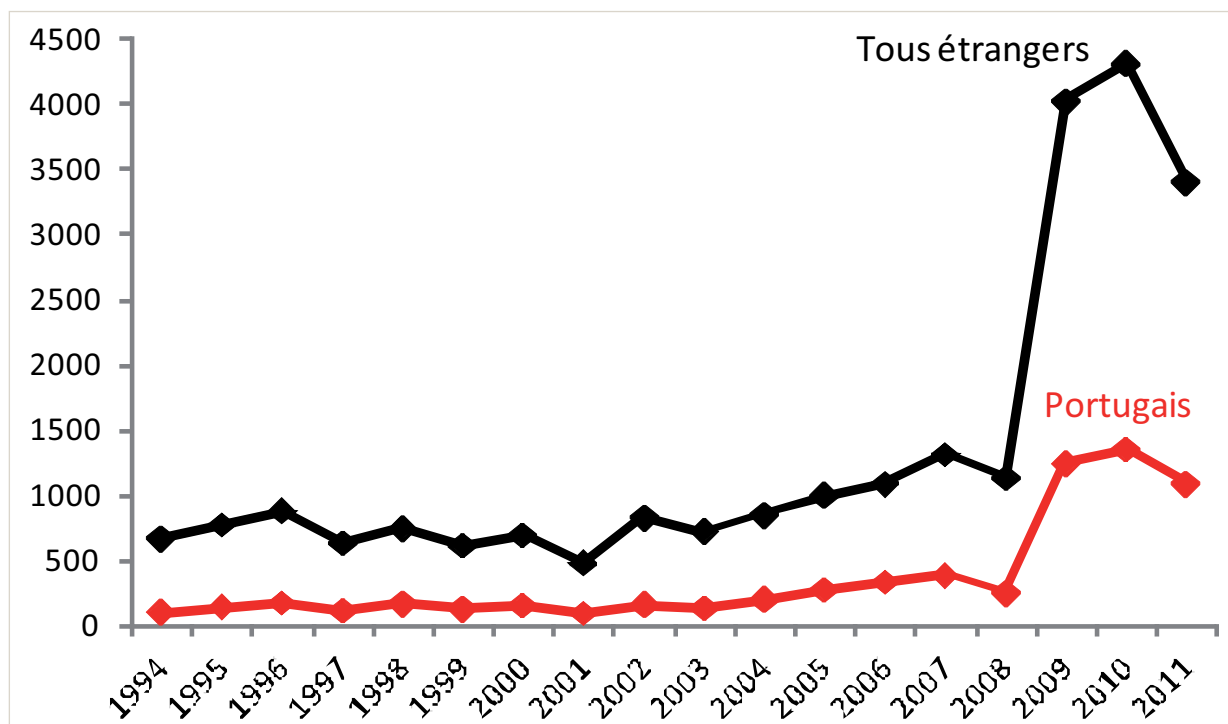
<sup>2</sup> Les soldes migratoires et les indices conjoncturels de fécondité des 40 dernières années apparaissent respectivement en annexe 1 et en annexe 2.

<sup>3</sup> Les Portugais devancent largement le nombre de ressortissants français résidant au Luxembourg (14 % des étrangers), troisième nationalité du pays, suivis des Italiens et des Belges (8 % chacun), puis des Allemands (5 %). Seul 14 % des étrangers du Luxembourg sont originaires de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne.

<sup>4</sup> Le code luxembourgeois de la nationalité a toujours été construit sur la règle du *jus sanguinis*, ce qui exclut l'attribution directe de la nationalité du pays pour les individus nés au Luxembourg de parents étrangers (Scuto, 2007).

3 678 Portugais ont choisi d'être naturalisés (voir figure 2), soit davantage qu'au cours des 15 années qui ont précédé la loi (2 778 Portugais furent naturalisés entre 1994 et 2008).

Figure 2. Nombre de naturalisations luxembourgeoises entre 1994 et 2011



Source : Ministère de la Justice. Traitement : Jérôme Tourbeaux.

Cette double appartenance appelle – au-delà de la problématique de la naturalisation – à s'interroger sur la manière dont s'intègrent les immigrés et leur descendance au Luxembourg. Cette question de l'intégration nous apparaît essentielle, puisqu'elle pose le problème de la cohésion sociale dans un pays où la population se composera à l'avenir d'une part de plus en plus importante d'individus – nationaux ou non – issus de l'immigration. Pour ce faire, nous concentrerons notre étude sur la communauté portugaise, la plus nombreuse au Luxembourg et installée depuis suffisamment longtemps pour permettre une analyse comparative pertinente entre primo-arrivants, descendants d'immigrés et autochtones.

## Méthodologie

Afin de « mesurer » l'intégration des Portugais qui résident au Luxembourg nous avons exploité les données statistiques de l'*European Values Study*<sup>5</sup> (EVS). Pour ce faire, nous avons constitué trois groupes de « générations » en nous basant sur les liens qu'ils entretiennent avec la migration :

– G1 (ou « immigrés » ;  $N = 160$ ) se compose des immigrés portugais – c'est-à-dire les personnes nées au Portugal de parents également nés au Portugal, quelle que soit leur nationalité actuelle – arrivés au Luxembourg après l'âge de 10 ans.

<sup>5</sup> Site internet de l'EVS : [www.europeanvaluesstudy.eu/](http://www.europeanvaluesstudy.eu/)

- G2 (ou « issus de l'immigration » ;  $N = 55$ ) regroupe les individus nés au Luxembourg de parents nés au Portugal, auxquels s'ajoutent les immigrés nés au Portugal mais arrivés au Luxembourg à l'âge de 10 ans ou avant. Dans de nombreux travaux ces derniers constituent un groupe distinct : G1,5. Mais comme en l'espèce ils forment un groupe dont l'effectif est trop faible pour obtenir une analyse statistiquement robuste, nous avons préféré les réunir avec la « seconde génération ». Ce regroupement ne nous apparaît pas gênant, principalement parce que ces individus ont immigré pendant l'enfance et donc, à l'instar des « vrais » G2, ont connu une immersion précoce dans la société luxembourgeoise, notamment dans le système scolaire.
- G3 (ou « autochtones » ;  $N = 168$ ) sont les personnes nées au Luxembourg de parents nés au Luxembourg et dont les quatre grands-parents ne sont pas étrangers. Cette sélection à partir de l'origine des grands-parents permet notamment d'éliminer de cette « génération » les petits-enfants d'immigrés dont les parents sont nés au Luxembourg, et donc un éventuel biais dans l'analyse à cause d'un manque d'homogénéité dans le groupe.

Ce type d'analyse par « générations » utilise généralement le groupe 2,5 (ou « mixte ») : les individus nés d'une union mixte, d'un parent autochtone luxembourgeois et d'un parent immigré portugais en l'occurrence. Nous ne nous servons pas de cette catégorie d'individus, pratiquement inexistantes au Luxembourg<sup>6</sup>. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cette situation. Tout d'abord l'immigration portugaise est essentiellement familiale, c'est-à-dire que de nombreux couples sont déjà constitués – parfois avec des enfants – avant l'arrivée au Luxembourg. Aussi, la société luxembourgeoise est relativement cloisonnée, notamment en ce qui concerne les échanges entre les primo-arrivants et les autochtones. Nous reviendrons sur ce point ultérieurement.

Nous disposons donc de trois groupes d'individus que nous allons pouvoir situer les uns par rapport aux autres, afin de « mesurer » l'intégration des Portugais. Notons que pour effectuer notre étude comparative nous sélectionnons seulement les Luxembourgeois (G3) qui appartiennent à un milieu social voisin de celui des Portugais. En effet, il nous paraît aberrant de comparer le comportement moyen des Luxembourgeois, soit celui d'une mosaïque de milieux sociaux, avec celui des Portugais qui, comme on l'a vu, appartiennent exclusivement à un milieu social peu favorisé, ayant immigré pour occuper des emplois peu qualifiés. Cette sélection est réalisée à partir du niveau d'études des parents, en retenant dans l'analyse exclusivement les individus dont les parents n'ont aucune formation ou un niveau d'études primaire. C'est le cas de la quasi-totalité des primo-arrivants Portugais et de leurs enfants.

Nous avons évalué l'intégration des Portugais à travers deux indicateurs synthétiques : socioéconomique et l'acculturation.

- La dimension socioéconomique est mesurée par l'intermédiaire de trois variables : le statut d'activité, la situation socioprofessionnelle et le revenu. Elles permettent de prendre en compte l'insertion professionnelle<sup>7</sup>, le statut social et financier des individus. Cette dimension de l'intégration nous paraît essentielle puisque l'activité permet d'entretenir des contacts (favorisant éventuellement l'interculturalité), mais aussi d'avoir une rémunération et par conséquent, un certain nombre de droits (allocations, sécurité sociale...) ainsi que l'accès à des biens et services.

<sup>6</sup> Sur les 1610 individus de l'échantillon EVS, seuls 3 ont à la fois un parent autochtone luxembourgeois et un parent immigré portugais.

<sup>7</sup> Nous avons fait le choix de retirer les étudiants et les retraités de l'échantillon étudié, dans le but d'éliminer les « faux inactifs » qui sont en cours d'insertion professionnelle ou qui ont déjà connu une telle insertion.

– La dimension culturelle est appréciée sur la base d’une douzaine de questions portant sur les valeurs<sup>8</sup> familiales, le travail et la religion. L’éventuelle distance culturelle entre les groupes que nous avons constitués est ainsi prise en compte.

Puis, nous avons construit deux modèles de régression logistique expliquant l’indicateur socioéconomique et l’indicateur culturel. Leur objectif est de décrire la force de la relation qui lie notre variable d’intérêt – les « générations » – avec lesdits indicateurs. Ces derniers sont des variables dichotomiques dont les bornes opposent une intégration « élevée » à une intégration « moindre »<sup>9</sup>. Pour déterminer le seuil de cette opposition nous avons découpé notre échantillon au niveau de la valeur moyenne que prend l’agrégation de chacune des composantes de nos indicateurs, auxquelles nous avons attribué un « score ».

Enfin, pour contrôler les effets de structure, nous avons introduit les variables suivantes dans le modèle : le sexe, l’âge, le niveau d’études et la mixité des relations.

## La « mesure » de l’intégration

Notre modèle montre que les immigrés portugais (G1) ont nettement moins de chances – environ deux fois moins – de connaître une intégration socioéconomique « élevée » que les autochtones (G3) (voir figure 3). Autrement dit, ils occupent fréquemment les emplois les moins valorisés socialement et les moins rémunérateurs. En revanche, leurs enfants (G2) semblent avoir bénéficié d’une mobilité sociale ascendante puisqu’il n’y a pas d’écart significatif entre la mesure de leur intégration et celle des autochtones étudiés qui, rappelons-le, appartiennent à un milieu social comparable.

De même, pour l’indicateur culturel, les autochtones luxembourgeois ont plus de chances que les immigrés portugais – près de cinq fois plus – d’être « mieux intégrés ». Ces résultats traduisent des différences culturelles manifestes entre ces deux groupes. En effet, les autochtones sont plus enclins à adopter des valeurs dites « modernes » ou « progressistes<sup>10</sup> » que les immigrés.

Par exemple, sur le thème de la religion, ces derniers assistent plus fréquemment à des offices religieux et accordent davantage d’importance au mariage, tout en désapprouvant le fait que deux personnes puissent vivre ensemble sans être mariées. Aussi, à propos de la valeur travail, ils sont plus nombreux

<sup>8</sup> Nous avons sélectionné un ensemble de questions portant sur des thèmes qui nous apparaissent particulièrement clivants et qui animent le débat public (voir annexe 3). Ce sont des questions qui renvoient à des valeurs qui déterminent les attitudes, les normes, les croyances, les opinions des individus et qui sous-tendent leurs comportements. Cependant, ce n’est pas tant l’étude des valeurs à partir des domaines sélectionnés qui nous intéresse que le recours à un nombre suffisant de questions permettant d’isoler des groupes d’individus significativement différents les uns des autres dans leur vision de la société.

<sup>9</sup> Par exemple, pour l’indicateur socioéconomique, un individu qui occupe un emploi de travailleur intellectuel et dont le niveau de revenu est « supérieur » s’oppose à celui qui est ouvrier au chômage et dont le revenu est « inférieur ». Chaque individu est donc doté d’un « score » d’intégration suivant sa position professionnelle, sociale et financière. Ce type de construction autorise donc certaines compensations. Par exemple, un ouvrier qui bénéficie d’un revenu élevé (ou sa conjointe) peut éventuellement appartenir au groupe des individus les « plus intégrés ».

<sup>10</sup> Nous reprenons partiellement ici la terminologie proposée par Inglehart et Baker (2000) qui opposent les valeurs traditionnelles aux valeurs séculaires et rationnelles. Précisons toutefois que les termes « moderne » et « traditionnel » employés dans cet article n’impliquent aucun jugement moral. Ils servent juste à situer les individus les uns par rapport aux autres.

que les Luxembourgeois à considérer que travailler est un devoir vis-à-vis de la société, ou qu'il est humiliant de recevoir de l'argent sans avoir à travailler.

Ou encore, au sujet de la parentalité, les immigrés portugais pensent plus souvent qu'avoir des enfants est un devoir vis-à-vis de la société, que les couples homosexuels ne devraient pas pouvoir adopter d'enfants, et que les femmes célibataires ne devraient pas faire d'enfants. Mais c'est surtout dans le niveau d'adhésion aux normes d'obligations familiales que les différences entre les immigrés et les autochtones sont particulièrement marquées (Fleury, 2010). En effet, les premiers trouvent davantage normal que les seconds que les enfants adultes prennent soin de leurs parents malades et ce, même lorsque l'aide qu'ils doivent fournir à leurs parents nuit à leur propre bien-être. En outre, les immigrés portugais sont plus nombreux à être d'accord avec l'idée qu'il faut toujours aimer et respecter ses parents quels que soient leurs qualités et leurs défauts, et avec l'idée selon laquelle les parents doivent toujours faire au mieux pour leurs enfants même aux dépens de leur propre bien-être. Pour toutes ces thématiques, les opinions des immigrés portugais divergent de celles des autochtones luxembourgeois. La seule fois où ce n'est pas le cas, c'est pour l'item qui demande si le mari et la femme doivent

**Figure 3.** Probabilité relative d'être « intégré » dans les dimensions socioéconomique et culturelle selon les générations d'appartenance

Paramètres	Socio-économique		Culturel	
	Odds Ratios	Probabilité critique	Odds Ratios	Probabilité critique
<b>Génération</b>				
G1	0,495	0,0034	0,206	<.0001
G2	0,736	0,3895	0,411	0,0140
G3	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<b>Sexe</b>				
Femme	0,518	0,0027	1,746	0,0137
Homme	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<b>Age</b>				
Plus de 30 ans	0,819	0,5067	0,752	0,3690
30 ans et moins	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<b>Niveau scolaire</b>				
Secondaire et supérieur	1,602	0,0371	1,135	0,5869
Primaire et professionnel	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	
<b>Mixité des relations</b>				
Forte	1,684	0,0241	1,612	0,0489
Faible	<i>Réf.</i>		<i>Réf.</i>	

Total N = 383.

Note de lecture : les chances des immigrés portugais (G1) d'être « intégrés » dans la dimension culturelle sont 0,206 fois moins élevées que celles des Luxembourgeois (G3), à sexe, âge, niveau scolaire et mixité des relations égaux.

Source : EVS, 2008. Traitement : Jérôme Tourbeaux.

contribuer l'un et l'autre aux ressources du ménage. Toutefois, cette position sur les relations de couples est contrebalancée par la question qui demande si les hommes devraient assumer autant de responsabilités que les femmes en ce qui concerne la maison et les enfants, puisqu'ici, ce sont encore une fois les immigrés qui se montrent les plus conservateurs en y répondant un peu plus négativement que les Luxembourgeois.

Ce conservatisme dans les valeurs, qui se manifeste notamment par des liens familiaux plus forts et des normes d'obligations familiales plus prégnantes, est davantage l'apanage des pays du sud de l'Europe que ceux du pays du nord et de l'ouest, jugés plus individualistes (Reher, 1998 ; Attias-Donfut et Wolff, 2009). Pour expliquer ce phénomène, il peut être intéressant de mettre en relation les attitudes des individus avec les systèmes de sécurité sociale des pays dont ils sont originaires (Masson, 2009 ; OCDE, 2011). En effet, le Portugal, avec un régime de sécurité sociale de type méditerranéen, se caractérise par un faible niveau de pension publique, ce qui se traduit par de fortes attentes à l'égard de la solidarité familiale (Ogg et Renaut, 2005 ; Wall et *al.*, 2001). Au contraire, au Luxembourg, le niveau des pensions est parmi les plus élevés d'Europe et les attentes à l'égard de la famille s'en trouvent réduites (Ametepe et Hartmann-Hirsch, 2010 ; Trausch, 2009).

En revanche, si les descendants d'immigrés portugais ont moins de chances d'être « intégrés » culturellement que les autochtones luxembourgeois, ils ont plus de chances de l'être que leurs parents (environ deux fois et demi moins de chances contre cinq fois moins). En fait, ils se montrent pratiquement aussi modernes que les Luxembourgeois sur certains sujets – voire davantage, comme sur la question de la religion ou de l'égalité des relations de couples par exemple – tout en se montrant nettement plus traditionnels parfois, notamment par rapport aux normes d'obligations familiales (comme sur la question de la responsabilité des enfants adultes lorsque leurs parents ont besoin d'assistance ou sur l'amour et le respect qu'ils doivent fournir à leurs parents quels que soient leurs qualités et leurs défauts). Il semblerait donc que l'acculturation ait des difficultés « à pénétrer » la sphère familiale.

L'analyse des variables structurelles montre que, toutes choses égales par ailleurs :

- les femmes ont deux fois moins de chances que les hommes d'être intégrés dans la sphère socioéconomique. Il est vrai que dans ce domaine l'existence de discriminations et d'inégalités liées au genre est bien connue, au Luxembourg comme ailleurs (Leduc, 2011 ; Lejealle, 2008). En revanche, dans la dimension culturelle, le fait d'être une femme joue un rôle positif sur l'intégration. Les femmes ont une plus grande probabilité que les hommes d'être porteuses de valeurs « modernes ».
- L'âge ne semble pas jouer de rôle sur l'intégration, que ce soit dans la dimension socioéconomique ou culturelle.
- Sans grande surprise, le niveau scolaire augmente les chances d'intégration socioéconomique, mais pas avec la dimension culturelle.
- Au contraire, une mixité élevée dans les relations<sup>11</sup> augmente les chances – d'un peu plus une fois et demi – d'intégration dans les deux dimensions concernées. Cette variable apparaît particulièrement importante pour les théoriciens constructivistes de l'intégration. En effet, pour eux, c'est la rencontre des immigrés et des autochtones qui leur permet de s'acculturer mutuellement et de construire des

<sup>11</sup> Une mixité des relations de niveau faible correspond à la configuration où l'individu a peu (« peu » ou « pas du tout » selon le questionnaire EVS2008) de contacts qui ne sont pas de sa nationalité parmi ses amis. Une mixité forte implique beaucoup (« beaucoup » ou « un peu ») de contacts en dehors de sa nationalité.

normes collectives négociées. Dès lors, cela expliquerait qu'une forte mixité des relations augmente la probabilité d'intégration dans la dimension culturelle. Cette rencontre serait notamment permise par le travail. Or on observe une relation positive entre l'intégration socioéconomique et le niveau de mixité des relations. Notons que dans notre échantillon, à peine un peu plus de la moitié des immigrés portugais et des Luxembourgeois entretiennent des relations mixtes élevées, alors que c'est le cas pour neuf descendants d'immigrés sur dix. Ces derniers ont commencé à nouer des contacts avec des Luxembourgeois dès leur plus jeune âge<sup>12</sup>, notamment à l'école. En outre, ils y ont appris le luxembourgeois, ce qui facilite les relations avec les autochtones. Par rapport à la « seconde génération », les immigrés portugais entretiennent donc relativement peu de contacts avec les Luxembourgeois. Pourtant, le contexte luxembourgeois est propice au développement des relations intercommunautaires. En effet, le pays jouit d'un faible niveau de ségrégation résidentielle (Lord et Gerber, 2009) : contrairement à la plupart des autres pays européens, les villes du Grand-Duché sont de petite taille<sup>13</sup>, on y retrouve très peu de logements sociaux, un faible taux de chômage, une population étrangère peu stigmatisée... Cette situation pourrait en partie s'expliquer par l'objectif migratoire des immigrés portugais qui est d'épargner suffisamment d'argent pour ensuite retourner vivre au Portugal (Beirão, 1999). Dès lors, avec un tel état d'esprit, une partie d'entre eux ne chercherait pas à nouer de relations profondes avec les autochtones. Aussi, on ne peut pas écarter l'hypothèse d'une trop forte divergence culturelle entre ces groupes – comme le font apparaître nos résultats – qui empêcherait la constitution de relations amicales suivies.

## Discussion

Nous avons vu qu'une partie importante des descendants d'immigrés portugais connaissent une amélioration de leur situation socioéconomique, par rapport à celle de leurs parents, pour se rapprocher des normes luxembourgeoises. En parallèle, leur identité culturelle semble s'être construite à un niveau intermédiaire entre le pays de naissance de leurs parents et le Luxembourg. La loi qui introduit la double nationalité dans le droit luxembourgeois apparaît donc particulièrement adaptée aux identités « hybrides » des descendants d'immigrés (Cordeiro, 1987 ; Charbit, Hily et Poinard, 1997).

Cependant, la question que l'on peut se poser est celle de l'interprétation théorique à donner au processus d'intégration en cours. Ce que l'on observe est-il un processus d'assimilation qui va conduire à rendre les autochtones et les allochtones indiscernables les uns par rapport aux autres d'un point de vue culturel (Gordon, 1964) ? Ou alors, observe-t-on une intégration sur le mode du pluralisme culturel qui se traduirait par une mobilité sociale ascendante conjointement à une absence d'accu-

<sup>12</sup> Le Luxembourg est un État officiellement multilingue : la loi du 24 février 1984 sur le régime des langues dispose dans son article 1er que « La langue nationale des Luxembourgeois est le luxembourgeois ». Il y est également précisé que la langue de la législation écrite est le français (art. 2), alors que les langues administratives et judiciaires sont le français, le luxembourgeois et l'allemand (art. 3). Dans ce contexte, pour intégrer le marché du travail, les immigrés portugais apprennent le français, en raison de sa proximité avec le portugais qui est une langue romane. En général, ils transmettent le portugais à leurs enfants, à la maison. Puis, ces derniers apprennent le luxembourgeois à l'école, au contact des enfants luxembourgeois. Les descendants d'immigrés portugais y apprennent également l'allemand et le français, langues de l'enseignement (Beirão, 1999 ; Fehlen, 2009).

<sup>13</sup> Selon le STATEC (2011), la capitale du pays, Luxembourg-ville, compte 94 000 résidents en 2011. On dénombre seulement 30 600 habitants dans la seconde commune la plus peuplée du Grand-Duché, Esch-sur-Alzette, suivie de Differdange (21 900), Dudelange (18 700), Pétange (16 000), Sanem (14 500) et Hesperange (13 400). Les 109 communes restantes comptent moins de 10 000 habitants, et la moitié d'entre elles moins de 2000.



turation totale et durable, comme le suggère la théorie de l'assimilation segmentée (Portes et Zhou, 1993 ; Safi, 2006) ? Ou encore, assiste-t-on, comme l'anticipe les théories de l'acculturation, à un début de processus par lequel les immigrants et la population de la société d'accueil s'acculturent mutuellement (Schnapper, 1991 ; Manço, 1999). Dès lors, la position intermédiaire que les descendants d'immigrés occupent dans le champ des valeurs serait la « photographie » de la dynamique en cours visant à construire des ensembles identitaires communs et négociés avec les Luxembourgeois.

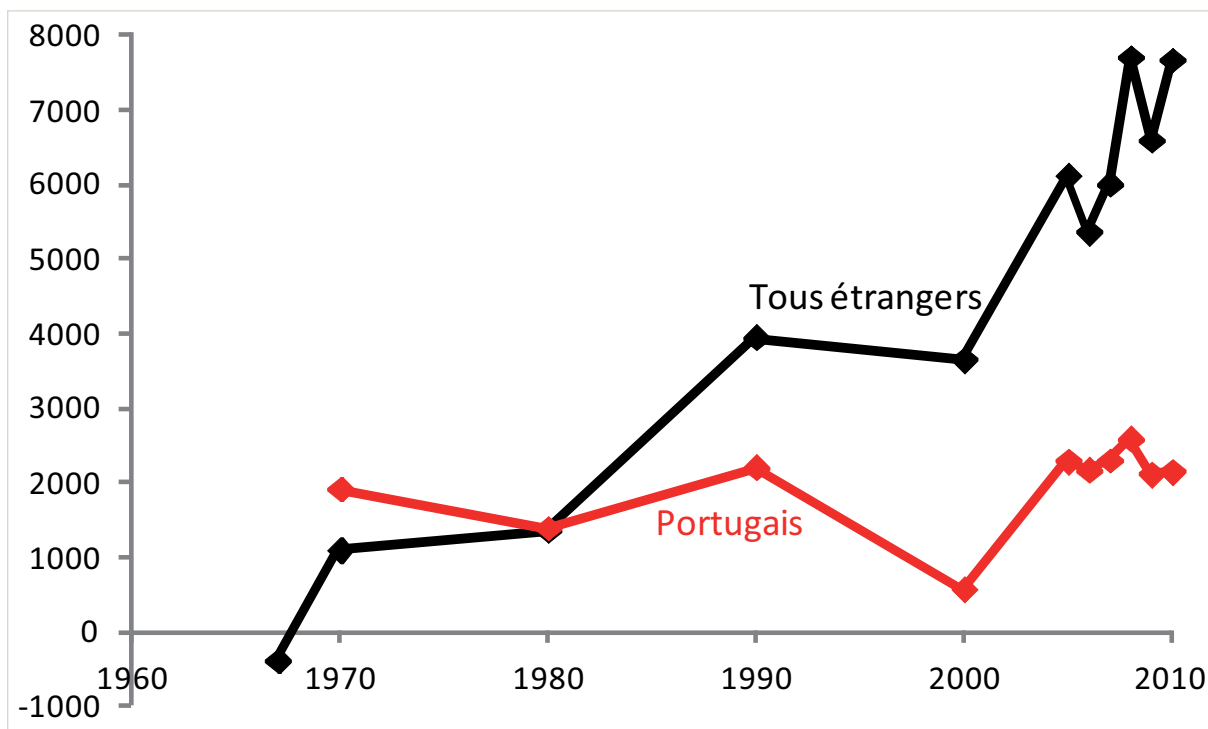
Les trajectoires empruntées par les futures générations issues de l'immigration nous permettrons de répondre à ces questions.

## Références bibliographiques

- Ametepe S.F., Hartmann-Hirsch C., 2010, « *Eligibility and take up of social assistance for immigrants and nationals: the case of Luxembourg?* », Differdange, CEPS/INSTEAD, *Working paper*, n° 2010-05.
- Attias-Donfut C., Wolff F.-C., 2009, *Le destin des enfants d'immigrés*, Paris, Stock.
- Beirão D., 1999, *Les Portugais au Luxembourg*, Paris, L'Harmattan.
- Berger F., 2008, « *Zoom sur les primo-arrivants portugais et leurs descendants* », Differdange, CEPS/INSTEAD, *Vivre au Luxembourg*, n° 49, Chroniques de l'enquête PSELL-3/2006.
- Charbit Y., Hily M.-A., Poinard M., 1997, *Le va-et-vient identitaire. Migrants portugais et villages d'origine*, Paris, INED, Cahiers de l'INED n° 140.
- Cordeiro A., 1987, *Les Portugais de France : communautés locales, création d'entreprise, et réseaux professionnels communautaires*, Paris, Rapport MIRE.
- Fehlen F., 2009, *BaleineBis. Une enquête sur un marché linguistique multilingue en profonde mutation. Luxemburgs Sprachenmarkt im Wandel*, RED N° 12, Luxembourg, SESOPI Centre Intercommunautaire.
- Fleury C., 2010, « *Migration et solidarité intergénérationnelle : le cas des migrants portugais du Luxembourg* », *Lien social et Politiques*, 64, pp. 95-111.
- Gordon M.M., 1964, *Assimilation in American life: the role of race, religion, and national origins*, New York, Oxford University Press.
- Inglehart R., Baker W.E., 2000, « *Modernization, Cultural Change, and the Persistence of Traditional Values* », *American Sociological Review*, 65, 1, pp. 19-51.
- Juncker J.-C., 2002, Conférence inaugurale de la campagne de réflexion de l'ASTI (Association de Soutien aux Travailleurs Immigrés) du 28 mars 2002, *Ensemble*, 71-72, pp. 8-20.
- Leduc K., 2011, « *Les recrutements et le genre* », Esch-sur-Alzette, CEPS/INSTEAD, *Les Cahiers du CEPS/INSTEAD*, n° 2011-07.
- Lejealle B., 2008, « *Évolution et place des femmes sur le marché du travail* », Differdange, CEPS/INSTEAD, *Population & Emploi*, n° 30.
- Lord S., Gerber P., 2009, « *Immigration et intégration : trajectoires résidentielles (inter)nationales et dynamiques ségrégatives locales au Luxembourg* », *Espace populations sociétés*, 2009/1, pp. 85-103.
- Manço A., 1999, *Intégration et identités*, Bruxelles-Paris, De Boeck-Université.
- Masson A., 2009, *Des liens et des transferts entre générations*, Paris, EHESS.

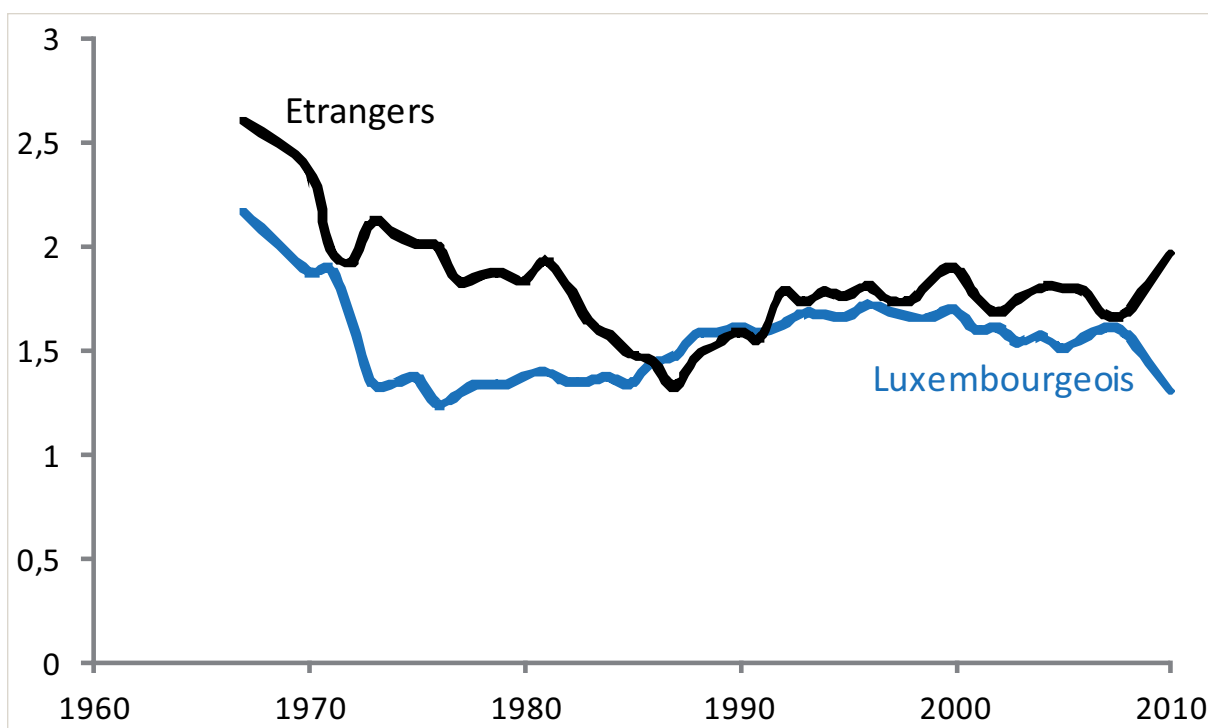
- OCDE, 2011, *Panorama des Pensions 2011 : Les systèmes de retraite dans les pays de l'OCDE et du G20* (www.oecd.org/els/social/pensions/PAG-fr).
- Ogg J., Renaut S., 2005, « *Le soutien familial intergénérationnel dans l'Europe élargie* », *Retraite et société*, 46, 3 ; pp. 29-57.
- Portes A., Zhou M., 1993, « *The new second generation: segmented assimilation and its variants* », *The Annals of the American Academy of Political and Social Sciences*, 530, pp. 74-96.
- Reher D.S., 1998, « *Family Ties in Western Europe: Persistent Contrasts* », *Population and Development Review*, 24, 2, pp. 203-234.
- Safi M., 2006, « *Le processus d'intégration des immigrés en France : inégalités et segmentation* », *Revue française de sociologie*, 47-1, pp. 3-48.
- Schnapper D., 1991, « *L'intégration : définition sociologique* », *Migrants-Formation*, 86, pp. 32-53.
- Scuto D., 2007, « *Qu'est-ce qu'un Luxembourgeois ?* », in Reuter A., Ruiz J.-P. (éd.), *Retour de Babel, itinéraires, Mémoires et Citoyenneté*, vol. 3, pp. 254-260.
- Statec, 2011, *Le Luxembourg en chiffres 2011*, Luxembourg, Service central de la statistique et des études économiques.
- Thill-Ditsch G., 2010, *Regards sur la population par nationalités*, Luxembourg, STATEC, *Regards*, 6-2010.
- Trausch G., 2009, « *La société luxembourgeoise depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle dans une perspective économique et sociale* », Luxembourg, STATEC, *Cahier économique*, n° 108.
- Wall K., Aboim S. Cunha V., Vasconcelos P., 2001, « *Families and informal support networks in Portugal: the reproduction of inequality* », *Journal of European Social Policy*, 11, 3, pp. 213-233.

### Annexe 1. Soldes migratoires au Luxembourg, depuis la fin des années 1960



Source : STATEC. Traitement : Jérôme Tourbeaux.

### Annexe 2. Indices conjoncturels de fécondité au Luxembourg, depuis la fin des années 1960



Source : STATEC. Traitement : Jérôme Tourbeaux.

## Annexe 3. Questions de l'EVS relatives aux valeurs qui ont permis de construire l'indicateur culturel

Q1	Pensez-vous qu'il est humiliant de recevoir de l'argent sans avoir à travailler ?
Q2	Pensez-vous que travailler est un devoir vis-à-vis de la société ?
Q3	En dehors des mariages, des enterrements et des baptêmes, combien de fois assistez-vous à un service religieux ?
Q4	Pensez-vous que le mariage est une institution dépassée ?
Q5	Pensez-vous qu'il est normal que deux personnes puissent vivre ensemble sans être mariées ?
Q6	Pensez-vous que le mari et la femme doivent contribuer l'un et l'autre aux ressources du ménage ?
Q7	Pensez-vous que les hommes doivent assumer autant de responsabilités que les femmes en ce qui concerne la maison et les enfants ?
Q8	Approuvez-vous qu'une femme désire avoir un enfant et rester célibataire, c'est-à-dire qu'elle ne veuille pas vivre de façon permanente avec un homme ?
Q9	Pensez-vous que les couples homosexuels doivent pouvoir adopter des enfants ?
Q10	Pensez-vous qu'avoir des enfants est un devoir vis-à-vis de la société ?
Q11	Pensez-vous que lorsque l'un des parents est gravement malade ou affaibli, c'est surtout la responsabilité de l'enfant adulte d'en prendre soin ?
Q12	Pensez-vous que quels que soient les qualités et les défauts de ses parents, on doit toujours les aimer et les respecter, même si ils ne le méritent pas ?
Q13	Pensez-vous que le devoir des parents est de faire de leur mieux pour leurs enfants, même aux dépens de leur propre bien-être ?
Q14	Pensez-vous que les enfants adultes doivent fournir l'aide que nécessitent leurs parents lorsqu'ils ont besoin d'une aide de longue durée, même aux dépens de leur propre bien-être ?

Source : EVS, 2008.